



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/515

Tarification des locations d'expositions itinérantes au format fichier numérique, approbation d'une convention type de prêt - Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD)

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/515 - TARIFICATION DES LOCATIONS D'EXPOSITIONS ITINERANTES AU FORMAT FICHER NUMERIQUE, APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE DE PRET - CENTRE D'HISTOIRE DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION (CHRD) (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le CHRD, outre ses missions principales en tant qu'institution muséale, a diversifié ses activités en développant en particulier les locations d'expositions itinérantes. Le Conseil municipal a approuvé le 27 janvier 2020, par délibération n° 2020/5438, les tarifs à titre exceptionnel d'une location d'exposition au format numérique au Musée du Morvan. A l'usage, et en fonction des différentes demandes faites récemment au musée, il y a lieu de fixer des tarifs pérennes pour les locations de certaines expositions possibles au format fichier numérique en complément des tarifs de locations d'exposition format matériel, établis dans le cadre de la délibération n° 2019/4758 approuvée au Conseil municipal du 20 mai 2019.

**EXPOSITION ITINERANTES-RAPPEL DES PRINCIPALES CONDITIONS:**

Dans le cadre de son catalogue d'expositions itinérantes, le CHRD se propose, pour leur location sous format numérique, la fourniture des fichiers des panneaux composés suite à la réalisation d'une exposition temporaire « grandeur nature » réalisée au CHRD à charge pour l'emprunteur de les faire imprimer sur les supports adéquats pour les exposer.

Il est précisé que les tarifs qui suivent sont adaptés aux contenus des expositions et que ces locations, dès lors qu'elles sont mises en œuvre, font l'objet d'une convention précisant les modalités précises de l'accord.

Cependant les principales modalités sont généralement les suivantes :

- L'emprunteur reçoit les éléments d'exposition via une plateforme d'envoi de fichiers, Il les fait imprimer sur des supports adaptés, qui constituent l'exposition et en assume les frais.
- Tous les documents de promotion de cette exposition réalisés par l'emprunteur devront porter la mention : « Exposition réalisée par le Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation/Ville de Lyon ».
- Aucune reproduction pour un autre usage que celui défini dans la convention entre le CHRD et l'emprunteur pour l'exposition ne pourra être envisagée sans accord préalable.
- Les frais d'accrochage et de décrochage de l'exposition sont à la charge de l'emprunteur.

Les tarifs spécifiques et le descriptif du contenu sont les suivants :

**Traits résistants**

*L'exposition souhaite rendre compte tout à la fois de la reconnaissance progressive de cet objet particulier qu'est la bande dessinée, et de l'importance réelle et symbolique de la Résistance dans nos consciences et notre imaginaire collectif depuis plus d'un demi-siècle.*

Cette exposition contient principalement 30 éléments : panneaux et facsimilés de planches de bandes-dessinées encadrées. Le fichier communication personnalisable est offert.

Prêt possible d'œuvres originales.

**Tarifs :**

- 125 €HT pour le 1<sup>er</sup> mois ;
- 20,80 €HT la semaine supplémentaire.

Ces tarifs seront soumis à la TVA au taux normal en vigueur au moment de la réalisation de la prestation (à titre indicatif ce taux est de 20% en 2020).

**La vie à en mourir**

*Les seize lettres présentées ici ont été écrites entre 1941 et 1944 par des résistants condamnés à mort, jugés par un tribunal allemand ou désignés comme otages, quelques instants avant leur exécution.*

*La lecture de ces lettres, d'une grande qualité littéraire, constitue l'un des plus beaux hommages que l'on puisse rendre à tous ceux qui ont donné leur vie pour la liberté, qu'ils soient connus ou anonymes.*

Cette exposition est composée principalement de 17 éléments : panneaux. Le fichier communication personnalisable est offert.

**Tarifs :**

- 80 €HT pour une durée de 1 mois (forfait minimum) ;
- 20,80 €HT la semaine supplémentaire.

Ces tarifs seront soumis à la TVA au taux normal en vigueur au moment de la réalisation de la prestation (à titre indicatif ce taux est de 20% en 2020).

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

1-Les tarifs de locations d'expositions itinérantes en format fichier numérique énoncés ci-dessus sont approuvés.

2-Le modèle de convention correspondant à ces locations d'expositions au format fichier est approuvé.

3-Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget 01, programmes EXPOCH, nature 70688, fonction 314.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Grégory DOUCET